



ARRETE N° 2024 - 189
SUR LA CIRCULATION & LE STATIONNEMENT
Réservation Places de Stationnement
FESTIVAL « PAROLES PAROLES 2024 »
Du Mardi 2 au Dimanche 7 Avril 2024

Services Techniques

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-6, L2213-1 à L2213-6,

VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules-en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,

VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,

VU les pouvoirs de Police qui nous sont conférés,

VU la demande de Madame Vanessa SIMON CATELIN de l'Associations « Les Z'Ateliers de la Tête de Bois », afin d'organiser le Festival « Paroles Paroles 2024 », du Mardi 2 au Dimanche 7 Avril 2024,

ARRETONS :

ARTICLE 1 : Dans le cadre du Festival " Paroles Paroles 2024" se déroulant en partie aux Greniers à Sel, Rue de la VILLE, le stationnement sera autorisé sur la Place Henri Jeanson, pour les Organisateurs (2 voitures) et de *façon ponctuelle pour les différentes compagnies*, du Mardi 2 Avril 2024 à 9h00, au Dimanche 7 Avril 2024 à 20h00, afin de permettre le déchargement et le chargement des matériels.

ARTICLE 2 : La voie d'accès à la Place Henri Jeanson, devra rester libre pendant la période citée dans l'article 1, afin de permettre les interventions du Centre de Secours, en cas de nécessité.

ARTICLE 3 : Le stationnement sera réservé, sur 20 places, sur le Parking BASSIN DE L'EST (sur la gauche), pendant la période citée dans l'article 1.

Une place de stationnement sera réservée sur la droite du Parking PLACE ARTHUR BOUDIN, le Samedi 6 Avril 2024, juste après la fin du marché hebdomadaire, jusqu'à 18h.

ARTICLE 4 : Mise en place des barrières pour la réservation des places de stationnement par le Centre Technique Municipal et installation par la Police Municipale

ARTICLE 5 : le droit des tiers est expressément réservé.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Messieurs les Responsables des Services Techniques Municipaux et du Centre de Secours, à la Police Municipale et aux Organisateurs chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR, le 25 Mars 2024,

Pour le Maire et par délégation,

L'Adjoint à la Circulation : Jérôme HAMEL

